

12 juin 2009 -10:56

Appartient à [Conseil des ministres du 12 juin 2009](#)

Ticket modérateur

Les visites à domicile du médecin traitant coûteront moins cher pour les enfants de moins de 10 ans

Les visites à domicile du médecin traitant coûteront moins cher pour les enfants de moins de 10 ans

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à diminuer le ticket modérateur pour les visites du médecin au domicile d'un enfant, jusqu'à son 10e anniversaire.

La proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx instaure un tarif réduit pour les enfants de moins de 10 ans qui reçoivent la visite à domicile du médecin traitant.

Ce montant sera au maximum deux fois supérieur au coût pour le patient d'une consultation chez le médecin dans le cadre du dossier médical global (4,02 euros et 1,03 euros pour les BIM).

L'intervention personnelle s'élèvera désormais à 8,04 euros au maximum et à 2,06 euros au maximum pour les personnes bénéficiant d'un statut préférentiel.

Cette mesure permettra aux familles de réaliser une économie d'environ 4 euros par visite.

En 2008, 280.434 enfants ont reçu la visite de leur médecin généraliste à domicile.

La mesure entrera en vigueur le 1er octobre au plus tard.

(*) modifiant l'article 37 bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>